



Le Président

Paris, le 18 décembre 2018

**Assemblée générale
statutaire**

**Vendredi 25 janvier
(9h00-17h30)**

**Samedi 26 janvier
(9h00-12h30)**

Hotel WESTIN
3, rue de Castiglione
75001 Paris

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers

Copie à :

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau

Mesdames et Messieurs les présidents de Conférences régionales

Mesdames et Messieurs les membres du collège ordinal

Assemblée générale statutaire : renouvellement partiel du Bureau

Madame, Monsieur le Bâtonnier,

Je vous rappelle que notre assemblée générale statutaire aura lieu les

**Vendredi 25 et samedi 26 janvier 2019
à l'Hôtel Westin - 3, rue de Castiglione - 75001 Paris**

Lors de notre assemblée générale, **nous devons pourvoir au renouvellement partiel des membres du Bureau**, en application des articles 6a et 6b de nos statuts.

Le premier tour de l'élection des membres du Bureau sera organisé le vendredi matin et, dans l'hypothèse où des postes ne seraient pas pourvus à la majorité absolue, un second tour aura lieu le vendredi après-midi.

Vous trouverez ci-après annexée la liste des postes à pourvoir (*annexe 1*), ainsi que les modalités de déclaration de candidature (*annexe 2*) et d'organisation de ces élections (*annexe 3*).

Je vous précise d'ores et déjà que :

- Quatre postes sont à pourvoir dans le collège des barreaux de plus de 400 avocats
- (2 sièges réservés aux femmes et 2 sièges réservés aux hommes)
- Quatre postes sont à pourvoir dans le collège des barreaux de 100 à 400 avocats
- (2 sièges réservés aux femmes et 2 sièges réservés aux hommes)
- Un poste est à pourvoir, cette année, dans le collège des barreaux de moins de 100 avocats
- Aucun poste n'est à pourvoir cette année dans le collège des Barreaux des départements ou territoires d'Outre-mer.

Les candidats aux fonctions de membres du Bureau doivent faire acte de candidature 15 jours au moins avant l'assemblée générale électorale de sorte qu'ils devront déposer leur candidature **avant le jeudi 10 janvier 2019 au soir**.

Les professions de foi des candidats seront diffusées par les services de la Conférence dans le courant de la semaine suivante.

Vous trouverez également, en pièces jointes, la liste des hôtels, ainsi qu'un bulletin d'inscription à ces différentes manifestations. L'ordre du jour de l'Assemblée générale vous sera adressé ultérieurement.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ce courrier aux anciens bâtonniers de votre Ordre.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Bâtonnier, l'expression de mes sentiments confraternellement dévoués.



Jérôme GAVAUDAN

PS : Les statuts de la Conférence, dans leur intégralité, peuvent être consultés et imprimés à partir du site www.conferecedesbatonniers.com